

REGLEMENT 100Kgs de Beaumont, du samedi 29 juin 2019

Dernière modification le, **31/03/2019**

Art 1. PRESENTATION

L'association BFAM (Beaumont Force Athlétique et Musculation), en partenariat avec la ville de Beaumont, organise le samedi 29 juin 2019 à partir de 13h00, un challenge de développé couché : « Les 100 Kgs de Beaumont ». L'objectif de ce challenge est de faire le plus de répétitions possibles par chaque candidat avec une barre chargée à 100kgs en développé couché

Art 2. CATEGORIES

L'épreuve est divisée en 4 catégories :

	Barre à soulever
1. Homme de 80kgs et plus de poids de corps	→ barre de 100kgs
2. Homme de moins de 80kgs de poids de corps	→ barre de 100kgs
3. Femme de 58kgs et plus de poids de corps	→ barre de 50kgs
4. Femme de moins de 58kgs de poids de corps	→ barre de 50kgs

Art 3. CONDITIONS OBLIGATOIRES pour PARTICIPER

- Être majeur
- Fournir aux organisateurs une attestation signée dégageant toutes responsabilités de BFAM et de la ville de Beaumont en cas d'accident survenant pendant l'échauffement ou l'épreuve.
- Fournir une pièce d'identité le jour de l'épreuve

Art 4. INSCRIPTION

Droit d'inscription est fixé à 6,00 € payable par PayPal uniquement site le site et avant la date limite d'inscription.

Dates limites d'inscription : 22/06/2019 20h00

Modalités d'inscription : uniquement sur le site <http://www.bfam.fr> L'inscription ne sera acceptée que si le dossier est complet : bulletin d'inscription renseigné et paiement réalisé en ligne par Paypal
Le nombre de participants maximum est fixé à 130.

Art 5. Accueil / début de l'épreuve

L'accueil démarrera le 29 juin à 13h00.

Les 1^{ères} épreuves débuteront à 14H00 précises.

L'ensemble du challenge se déroulera au COSEC de la ville de Beaumont (63110) situé à proximité du stade de rugby, complexe sportif de la Mourette.

Art 6. ECHAUFFEMENT / pesée

10 mn avant l'épreuve de chaque candidat, un échauffement est obligatoire sur les bancs prévus à cet effet. Chaque candidat devra faire à minima :

- Pour les hommes : 1 barre à 50 Kgs puis 1 barre à 80 Kgs
- Pour les femmes : 1 barre à 20 Kgs puis 1 barre à 40 Kgs

Avant de démarrer son échauffement chaque candidat devra être pesé afin de corriger éventuellement le poids déjà inscrit au moment de l'inscription en ligne sur le site Web.

Art 7. PARKING

Les véhicules devront obligatoirement se garer sur le parking commun et gratuit du stade de la Mourette

Art 8. Chronologie de l'épreuve

- Les candidats doivent porter un tee shirt et un short. Ils peuvent aussi porter gants, bandes poignées et coudières. Tout maillot de force pouvant aider est interdit.
- L'ordre de passage des candidats sera affiché dans la salle.
- Les candidats devront avoir réalisé leur échauffement 10 mn avant l'épreuve.
- Les candidats seront appelés nominativement + numéro de dossard à se présenter sur le plateau de développé couché.
- Ils disposent de 30 secondes pour se présenter et s'installer sur le banc.
- Le candidat peut demander un réglage de la hauteur de barre et de la hauteur de sécurité et uniquement ces réglages.
- Le candidat dispose de 30 secondes pour démarrer sa série de développé couché avec la barre déjà chargée.
- Aucun accompagnant ne peut se tenir sur le plateau pendant le passage d'un candidat.
- Chaque candidat disposera de 2 barreaux pour assurer le candidat
- Le candidat dispose de 10 seconds maximums pour assurer une répétition, sinon la barre sera reprise par les barreaux et l'épreuve sera terminée pour ce candidat.
- 1 arbitre déterminera la validité de chaque répétition selon les critères suivants :
 - Le candidat doit récupérer lui-même la 1^{ière} barre ou se la faire passer par les barreaux
 - Le candidat doit à chaque répétition faire toucher la barre sur sa poitrine avant de la remonter
 - Le candidat doit finir chaque répétition bras tendus

Aucune discussion ne sera permise des décisions des arbitres sous peine de disqualification immédiate du candidat. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

Art 9. En cas d'égalité du nombre de répétition

Par catégorie, les exæquos seront départagés en fonction du meilleur ratio poids / nombre de répétitions

Art 11. RECOMPENSES :

Remise des prix à partir de 18h00.

Des récompenses uniquement aux premiers de chaque catégorie.

Art 12. RESULTATS

Les résultats et classements complets seront affichés dans la salle.

Art 13. ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance à responsabilité civile :

Assurance n° **8645852**

Souscrite à la MACIF. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer individuellement.

Art 15.

Les services médicaux d'urgence et de l'organisation seront habilités à retirer du challenge tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve. Aucun remboursement ne sera possible.

Art 16. SECURITE

Elle est assurée par directement par les bénévoles du club BFAM.

Art 17. ANNULATION de l'épreuve

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les compétiteurs seront remboursés de frais d'inscription par Paypal.

Art 18. ABANDON DE l'épreuve / Non présentation

En cas d'abandon, tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Art 19.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Art 20.

Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement l'épreuve : « Les 100Kgs de Beaumont ». J'autorise les organisateurs de cette épreuve, ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 21. C.N.I.L

« Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Vos coordonnées ne seront pas transmises à des organismes extérieurs ». Désinscription par mail en adressant une demande à bfam63110@gmail.com

Art 22. RENSEIGNEMENTS :

BFAM

Par mail : bfam63110@gmail.com